

OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

XVII. — Arts industriels.

3. — PHOTOGRAPHIE.

N° 380.857

Appareil et système d'éclairage pour la photographie à l'atelier et à domicile.

M. JOSEPH LECLERC résidant en France (Meuse).

Demandé le 16 août 1907.

Délivré le 22 octobre 1907. — Publié le 19 décembre 1907.

Le système d'éclairage, qui fait une partie de la présente invention et qui s'applique à la photographie à l'atelier, présente, sur ceux employés jusqu'à ce jour, les principaux avantages suivants :

1° Il offre la facilité de prendre immédiatement la lumière soit du haut, soit de côté, en avant ou en arrière et à volonté de droite ou de gauche selon le désir de l'opérateur ;

2° Il permet, pour les photographies représentant de grands groupes, d'obtenir sur chaque sujet exactement le même éclairage ce qui n'a jamais eu lieu avec la lumière artificielle. Il suffit pour cela de prendre l'éclairage des deux côtés en ayant soin de charger un peu plus fortement les lampes-brûleurs sur un côté que sur l'autre, selon que l'on désire plus ou moins d'ombre ;

3° La même pression de poire peut actionner jusqu'à huit foyers simultanément, sans que l'on ait à subir les désagréments de l'emploi de l'électricité.

La figure 1 du dessin annexé représente la cabine entière qui est construite en conformité avec le local destiné à servir d'atelier de pose. La cabine possède sur les deux côtés, des barrettes 2 sur lesquelles se placent et glissent les lampes-brûleurs 3, reliées chacune par un tuyau en caoutchouc 4 à un tuyau de caoutchouc commun 5, qui actionne les lampes-brûleurs 3 par la pression exercée sur la

poire 6 de l'obturateur de l'appareil photographique. 7, 7 désignent deux becs Auer à réflecteurs et à veilleuses pour éclairer les sujets pendant l'opération.

La cabine est entièrement recouverte de percale ignifugée et sur l'avant seulement la percale est recouverte de satinette rouge pour éviter toute perte de lumière.

La cabine forme portière à droite et à gauche, pour donner accès aux lampes-brûleurs pour leur chargement.

Les figures 2 à 7 représentent une cabine portative pour la photographie à domicile. Cette cabine est fermée hermétiquement et ne nécessite aucune installation de tuyau pour l'échappement de la fumée qui reste complètement enfermée dans l'appareil même. Cet appareil ne nécessite aucun montage et il se replie sur lui-même pour être enfermé dans son sac sous un très petit volume et pour devenir ainsi des plus portatifs.

Le devant de l'appareil est formé par une porte vitrée 8 sur laquelle se rabat de la gaze pour briser les rayons lumineux sans aucune perte de lumière qui est alors de 95 p. 100.

Les parois intérieures de la cabine portative sont en toile d'amiante pour permettre d'employer sans aucun danger la quantité de poudre nécessaire à l'obtention des plus grands clichés des intérieurs les plus spacieux.

Le dessus de la cabine portative est formé

par un soufflet 10 qui s'ouvre par le déplacement de l'air produit par l'éclair; il ne se produit par conséquent aucun bruit quelle que soit la poudre employée.

5 La figure 2 représente la cabine portable montée sur son pied vue de face;

La figure 3 représente la cabine portable montée sur son pied vue de côté;

La figure 4 représente une coupe en profil;

10 La figure 5 représente une coupe de l'arrière;

La figure 6 représente la cabine portable pliée prête à être mise dans son sac;

15 La figure 7 représente la cabine portable mise dans son sac et prête à être emportée.

11 désigne le porte-lampe à charnière et 12 désigne la lampe-brûleur actionnée par la pression de la poire en caoutchouc 9.

RÉSUMÉ.

20 L'invention comprend :

Un appareil et un système d'éclairage pour la photographie à l'atelier et à domicile, dont les caractéristiques sont les suivantes :

1° Une cabine pour la photographie à l'atelier possédant plusieurs barrettes porte- 25 lampes avec un certain nombre de lampes-brûleurs actionnées simultanément par la pression de la poire de l'obturateur de manière qu'on puisse immédiatement prendre la lumière soit du haut, soit de côté en avant et à 30 l'arrière à volonté et obtenir sur chaque sujet d'un grand groupe, exactement le même éclairage;

2° Une cabine portable pour la photographie à domicile qui est hermétiquement 35 fermée, possède sur le devant une vitre, sur laquelle se rabat de la gaze pour briser les rayons lumineux sans perte de lumière, et est surmontée d'un soufflet qui s'ouvre par le déplacement de l'air produit par l'éclair, de 40 sorte qu'aucun bruit ne se produit et que la fumée reste complètement enfermée dans la cabine portable.

JOSEPH LECLERC.

Par procuration :

C. BAUMANN.

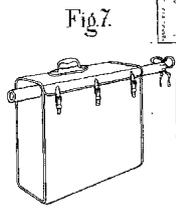
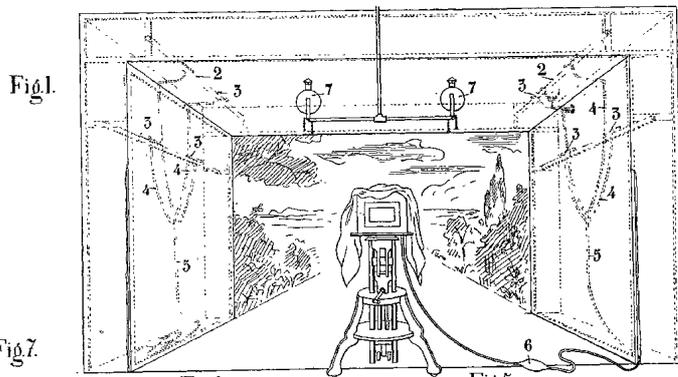


Fig. 4.

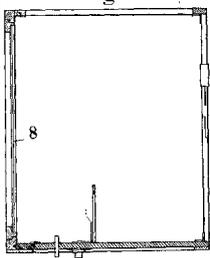


Fig. 5.

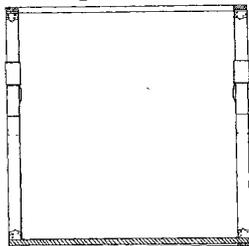


Fig. 2.

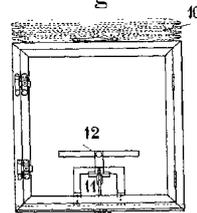


Fig. 3.

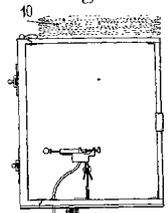


Fig. 6.

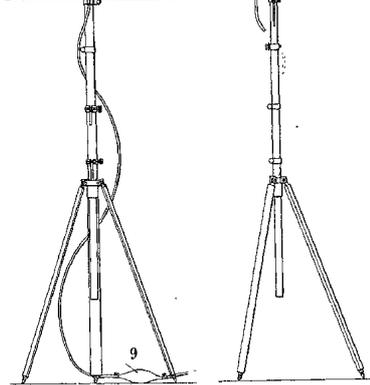


Fig.1.

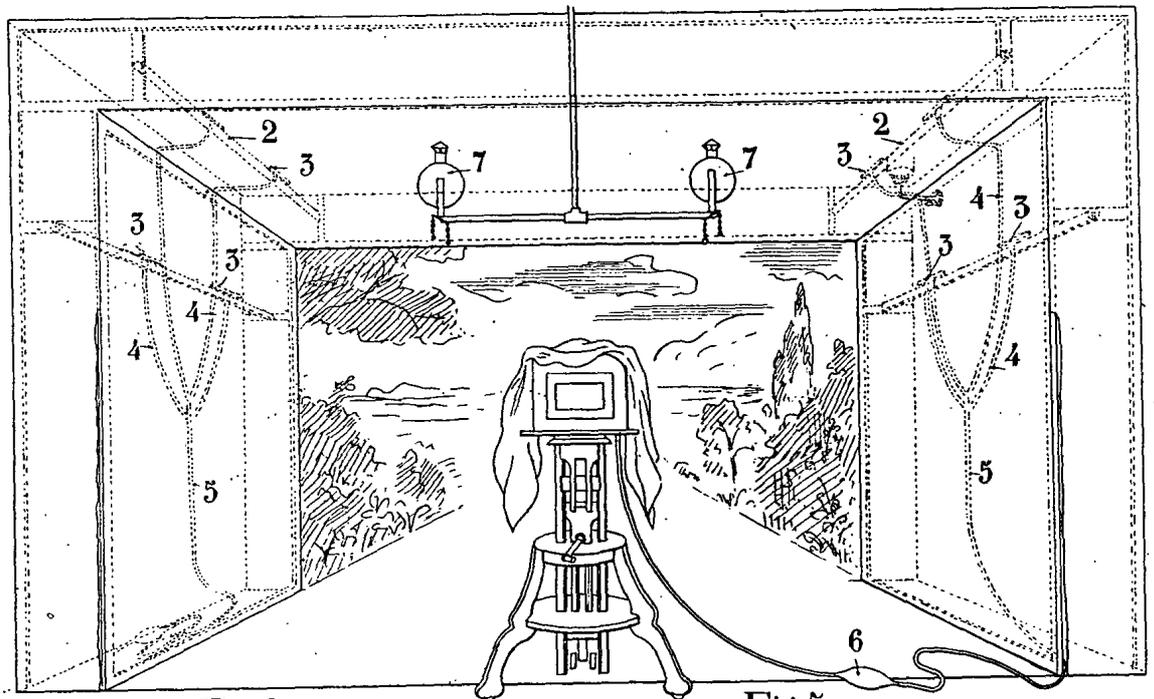


Fig.7.

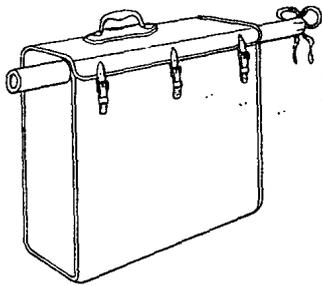


Fig.4.

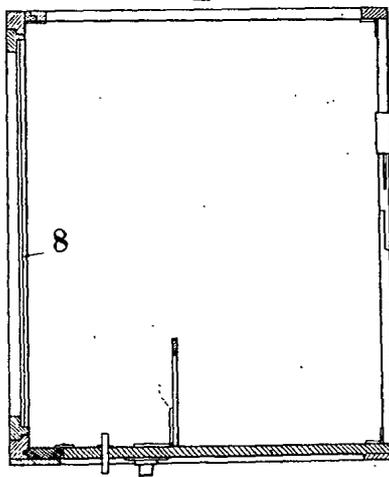


Fig.5.

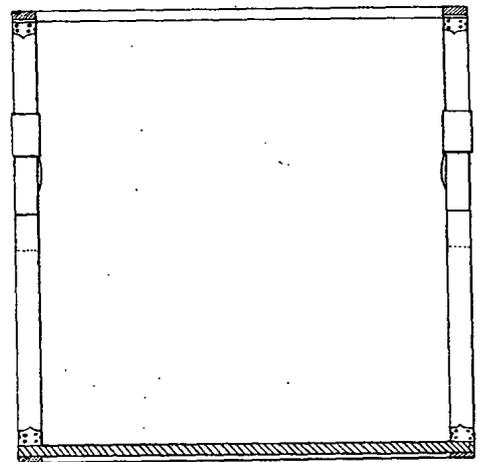


Fig.2.

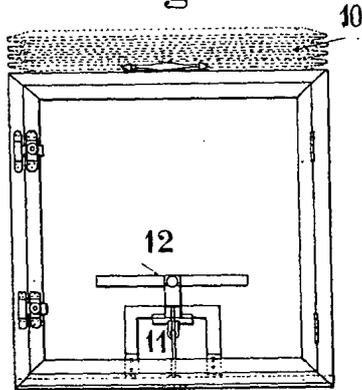


Fig.3.

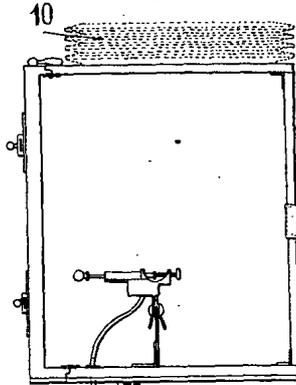


Fig.6.

